

SORIK Li

RUBRIQUE 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 – Identificateur de produit	SORIK Li
1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	<i>Utilisations identifiées pertinentes</i> : agent extincteur pour extincteurs portatifs. Secteurs d'utilisation : usages professionnels [SU22]. <i>Utilisations déconseillées</i> : utilisations autres que celles identifiées comme pertinentes.
1.3 – Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	ANAF FIRE PROTECTION S.P.A. Via del Commercio, 4 27020 Torre d'Isola (PV), Italie Tel.: +39 (0)382 45 33 Fax.: + 39 (0)283 92 02 79 e-mail: info@anaf.eu internet: www.anaf.eu
1.4 – Numéro d'appel d'urgence	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2 – Identification des dangers

2.1 – Classification de la substance ou du mélange	<i>Classification de la substance/du mélange selon le Reg. CE 1272/2008</i> Le produit ne répond pas aux critères de classification dans une classe de danger conformément au règlement (CE) n. 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
2.2 – Éléments d'étiquetage	Pictogrammes: <i>aucun</i> Mention d'avertissement: <i>aucune</i> Mention de danger: <i>aucune</i> Conseil de prudence: <i>aucun</i>
2.3 – Autre dangers	<i>Substances classées PBT, vPvB</i> : le mélange ne contient aucune substance répondant aux critères répertoriés dans l'annexe XIII du Règl. 1907/2006 (RECh) comme PBT ou vPvB. <i>Propriétés de perturbation endocrinienne</i> : le mélange ne contient aucune substance répertoriée dans l'art. 59, par. 1, du Reg. 1907/2006 (RECh) en raison de ses propriétés de perturbation endocrinienne. Le mélange ne contient aucune substance identifiée comme perturbateur endocrinien selon les critères définis dans le Reg. (UE) 2017/2100 ou dans le Reg. (UE) 2018/605. <i>Informations sur les autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification</i> : Aucune donnée disponible.

SORIK Li

RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur le composants

3.1 – Substances Non pertinent.

3.2 – Mélanges

Il n'y a pas de substances qui nécessitent l'obligation d'indiquer conformément à l'annexe II, point 3.2, du règlement (CE) n. 1907/2006.

RUBRIQUE 4 – Premiers secours

4.1 – Description des mesures de premiers secours Inhalation: aérer la pièce. Retirer immédiatement la victime de l'environnement contaminé et la laisser se reposer dans une pièce bien ventilée. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau (du produit pur): laver scrupuleusement avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux: rincer l'œil concerné immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 10 minutes, en protégeant l'œil non contaminé.

Ingestion: rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

4.2 – Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucune donnée disponible.

4.3 – Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 – Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés: non applicable. Le produit est un agent extincteur. Moyens d'extinction inappropriés: non applicable.

5.2 – Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Aucune donnée disponible.

5.3 – Conseils aux pompiers Méthodes spécifiques de lutte contre l'incendie : ouvrir les portes et les fenêtres de la pièce pour permettre une ventilation maximale. Éviter de respirer les vapeurs (toxiques). Se placer du côté du vent par rapport au feu. Protection spéciale dans la lutte contre les incendies : utiliser un appareil respiratoire autonome en présence de vapeurs. Éliminer les résidus d'incendie et l'eau contaminée conformément aux réglementations officielles.

RUBRIQUE 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 – Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence 6.1.1 Pour les personnes qui n'interviennent pas directement: porter des gants et des vêtements de protection.

6.1.2 Pour les personnes qui interviennent directement: porter des gants et des vêtements de protection. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer la zone dangereuse et, si nécessaire, consulter un expert.

6.2 – Précautions pour la protection de l'environnement Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

SORIK Li

	Si le produit s'est écoulé dans un cours d'eau, dans les égouts ou a contaminé le sol ou la végétation, informer les autorités compétentes. Éliminer le résidu conformément à la réglementation en vigueur.
6.3 – Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	<p><u>6.3.1 Pour contenir:</u> ramasser le produit pour le réutiliser, si possible, ou pour l'éliminer. Si nécessaire, l'absorber avec un matériau inerte. Empêcher le produit d'aller dans les égouts.</p> <p><u>6.3.2 Pour le nettoyage:</u> Après avoir recueilli le produit, laver à l'eau la zone et les matériaux concernés.</p> <p><u>6.3.3 Autres informations:</u> aucune en particulier.</p>
6.4 – Référence à d'autres rubriques	Pour plus d'informations, se reporter aux points 8 et 13.

RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage

7.1 – Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs. Ne pas manger ou boire pendant le travail. Voir également le paragraphe 8 ci-dessous.
7.2 – Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités	Conserver le produit dans son récipient d'origine fermé hermétiquement. Ne pas stocker dans des récipients ouverts ou non étiquetés. Maintenir les conteneurs en position verticale et les protéger contre les risques de chute ou de chocs. Conserver dans un endroit frais, à l'abri des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil.
7.3 – Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Utilisations professionnelles : respecter les bonnes pratiques d'hygiène sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 – Paramètres de contrôle	Aucune donnée disponible.
8.2 – Contrôles de l'exposition	<p><i>8.2.1 Contrôles techniques appropriés</i> Utilisations professionnelles. Bien aérer la pièce. Respecter les consignes de sécurité habituelles pour la manipulation de produits chimiques.</p> <p><i>8.2.2 Équipements de protection individuelle</i> <u>Protection des yeux/du visage:</u> non requise pour une utilisation normale. <u>Protection des mains:</u> pour manipuler le produit pur, utiliser des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN374-1/EN374-2/EN374-3). <u>Autre:</u> porter des vêtements de travail ordinaires. <u>Protection respiratoire:</u> non nécessaire pour une utilisation normale. <u>Risques thermiques:</u> aucun risque à signaler. <u>Contrôles de l'exposition de l'environnement:</u> utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail, en évitant la dispersion du produit dans l'environnement.</p>

RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques

9.1 – Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	<p>a. état physique</p> <p>b. couleur</p> <p>c. odeur</p>	<p>liquide</p> <p>données non disponibles pour le mélange</p> <p>données non disponibles pour le mélange</p>
---	---	--

SORIK Li

	<i>d. point de fusion/point de congélation</i>	données non disponibles pour le mélange
	<i>e. point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</i>	données non disponibles pour le mélange
	<i>f. inflammabilité</i>	inflammable (agent extincteur)
	<i>g. limites inférieure et supérieure d'explosion</i>	non applicable (agent extincteur)
	<i>h. point d'éclair</i>	inflammable (agent extincteur)
	<i>i. température d'auto-inflammation</i>	données non disponibles pour le mélange
	<i>j. température de décomposition</i>	données non disponibles pour le mélange
	<i>k. pH</i>	données non disponibles pour le mélange
	<i>l. viscosité cinématique</i>	données non disponibles pour le mélange
	<i>m. solubilité</i>	données non disponibles pour le mélange
	<i>n. coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</i>	données non disponibles pour le mélange
	<i>o. pression de vapeur</i>	données non disponibles pour le mélange
	<i>p. densité et/ou densité relative</i>	données non disponibles pour le mélange
	<i>q. densité de vapeur relative</i>	données non disponibles pour le mélange
	<i>r. caractéristiques des particules</i>	données non disponibles pour le mélange
9.2 – Autres informations	<i>Informations sur les classes de danger physique</i> Aucune donnée disponible.	

RUBRIQUE 10 – Stabilité et réactivité

10.1 – Réactivité	Aucun risque de réactivité.
10.2 – Stabilité chimique	Pas de réaction dangereuse si le produit est manipulé ou stocké conformément à la réglementation.
10.3 – Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse n'est prévue.
10.4 – Conditions à éviter	Pas de note.
10.5 – Matières incompatibles	Aucune connue.
10.6 – Produits de décomposition dangereux	Le produit n'est pas sujet à la décomposition lorsqu'il est utilisé pour l'usage auquel il est destiné.

RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques

ATE(mix) oral = ∞

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

11.1 – Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

a. toxicité aiguë:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b. corrosion cutanée/irritation cutanée:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c. lésions oculaires graves/irritation oculaire:

SORIK Li

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

d. sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e. mutagénicité sur les cellules germinales:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f. cancérogénicité:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g. toxicité pour la reproduction:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h. toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i. toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j. danger par aspiration:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 – Informations sur les autres dangers

a. propriétés perturbant le système endocrinien:

le mélange ne contient pas de substances identifiées comme perturbateurs endocriniens

b. autres informations:

aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12 – Informations écologiques

12.1 – Toxicité

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail en évitant la dispersion du produit dans l'environnement.

12.2 – Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3 – Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4 – Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 – Résultats des évaluations PBT e vPvB

Aucun composant identifié PBT ou vPvB n'est présent.

12.6 – Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible.

12.7 – Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable trouvé.

RUBRIQUE 13 – Considérations relatives à l'élimination

13.1 – Méthodes de traitement des déchets

Si le recyclage du produit n'est pas possible, les réglementations locales en vigueur doivent être respectées. Les codes d'élimination doivent être attribués par l'utilisateur, de préférence conformément aux exigences des autorités. Selon le catalogue européen des déchets, les codes de déchets ne sont pas spécifiques au produit, mais sont établis en fonction de l'application.

SORIK Li

RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport

14.1 – Numéro ONU ou numéro d'identification	Régulation	Numéro ONU
	ADR/RID/ADN	non applicable
	IMDG Code	
	ICAO-TI/IATA-DGR	
14.2 – Désignation officielle de transport de l'ONU	Régulation	Désignation officielle de transport de l'ONU
	ADR/RID/ADN	non applicable
	IMDG Code	
	ICAO-TI/IATA-DGR	
14.3 – Classe(s) de danger pour le transport	Régulation	Classe(s) de danger et classification pour le transport
	ADR/RID/ADN	non applicable
	IMDG Code	
	ICAO-TI/IATA-DGR	
14.4 – Groupe d'emballage	Régulation	Groupe d'emballage (packing group)
	ADR/RID/ADN	non applicable
	IMDG Code	
	ICAO-TI/IATA-DGR	
14.5 – Dangers pour l'environnement	Régulation	Dangers pour l'environnement
	ADR/RID/ADN	non applicable
	IMDG Code	
	ICAO-TI/IATA-DGR	
14.6 – Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun en particulier.	
14.7 – Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Le transport en vrac n'est pas prévu.	

RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation

15.1 – Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Régulation (CE) n. 1907/2006 (REACH)
15.2 – Évaluation de la sécurité chimique	Le fournisseur n'a pas effectué une évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16 – Autres informations

Informations sur le document

Le produit décrit dans la FDS entre dans le cadre de l'art. 32 du règlement CE 1907/2006, pour lequel il existe une obligation de communiquer certaines informations en aval de la chaîne d'approvisionnement. Cependant, le fournisseur

SORIK Li

du produit a établi ce document, sur une base volontaire, selon le standard requis pour les FDS, tel que régi par l'annexe II du règlement CE 1907/2006 mis à jour par le règlement UE 2020/878.

Avis aux utilisateurs

Ce document a pour but de fournir des indications : 1) pour une manipulation correcte et prudente du produit par du personnel qualifié ou du personnel travaillant sous la supervision de personnel expérimenté dans la manipulation de produits chimiques ; 2) pour la gestion des urgences ; 3) pour l'analyse et la gestion des risques découlant de l'utilisation, de la manipulation, du transport et du stockage du produit. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles indiquées dans la section 1. Les informations contenues dans cette FDS sont basées sur les connaissances disponibles à la date de compilation et concernent les exigences en matière de sécurité, de santé, de protection de l'environnement et d'utilisation correcte du produit.

Le responsable de ce document ne peut pas signaler de façon exhaustive tous les dangers résultant de l'utilisation ou de l'interaction avec d'autres produits chimiques ou matériaux. Il incombe à l'utilisateur d'utiliser le produit en toute sécurité, de s'assurer qu'il convient à l'usage auquel il est destiné et de l'éliminer correctement.

Les informations fournies ne constituent pas une déclaration ou une garantie, expresse ou implicite, de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, de qualité ou de toute autre nature, quelle qu'elle soit.

L'utilisateur ne doit jamais oublier les risques éventuels liés à une utilisation autre que celle pour laquelle le produit est fourni.

La FDS ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des réglementations relatives à son activité.

La FDS ne dispense pas l'utilisateur de s'assurer qu'il n'a pas d'autres obligations que celles mentionnées et réglementant la détention et l'utilisation du produit dont il est seul responsable.

Liste des modifications

Rév. 1 - Première publication

Modifications apportées par rapport à la révision précédente

Rubrique 4.1 – Informations mises à jour

Abréviations et acronymes

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS [Numéro]: Chemical Abstracts Service [Numéro]

CE50 : Concentration efficace moyenne.

CL50 : Concentration létale moyenne.

DL50 : Dose létale moyenne.

DNEL : Dose dérivée sans effet.

EPI : Équipements de protection individuelle

CIRC : Centre international de recherche sur le cancer

OACI-TI : Organisation de l'aviation civile internationale – Instructions techniques

Code IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

LIL : Limite Inférieure d'Inflammabilité

N/A : Non applicable

SORIK Li

n.d. : non disponible

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

RID: : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

GUE : Niveau d'explosion supérieur

vPvB : très persistant, très bioaccumulable.

Mentions de danger indiquées sur la fiche de données de sécurité :

-

Bibliographie :

Site internet ECHA

Site internet IFA-Gestis